

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 6 juin 2025, à 18h30, à la mairie, salle du conseil.

À Foncine le Haut, le 30 mai 2025

Le Maire,
Geneviève MOREAU

Ordre du jour

- 1 / **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2025**
- 2 / **Achat bord de route AO 293, 294, 296, 297**
- 3 / **Achat bord de route AO 173**
- 4 / **Achat bord de route AO 171**
- 5 / **Échange bord de route les Vallets**
- 6 / **Achat bord de route AR 149**
- 7 / **Achat bord de route AR 143**
- 8 / **Achat bord de route AR 141 et 145**
- 9 / **Achat bord de route AK 544**
- 10 / **Achat bord de route AL 579**
- 11 / **SCI du Pasquier des Ruines**
- 12 / **Effacement de la dette BRIANCHON**
- 13 / **Tarifs emplacement marché**
- 14 / **Délibération Réhabilitation et extension des vestiaires du stade de football - financement (CHABOUD)**
- 15 / **Commission route - entretien des routes (BERTHET-TISSOT)**
- 16 / **Parking Clos du Moulin**
- 17 / **Défense incendie Sur la Côte**
- 18 / **Commission école - Cantine appel d'offres (PEREZ)**
- 19 / **Règlement Lotissement Sous le Rocheret + avenants (CHABOUD)**
- 20 / **Convention servitude ENEDIS (CHABOUD)**
- 21 / **Poste Agent Technique**
- 22 / **Demande de subvention AC Comtois**
- 23 / **Questions diverses – chiens**
- 24 / **Questions diverses - lecture de courrier**
- 25 / **Questions diverses- autres sujets**
- 26 / **Définir date du prochain Conseil**

Le Maire,
G. MOREAU

Réunion du conseil municipal du 6 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Étaient présents :

Mme Geneviève MOREAU, Maire ;

M. CHABOUD Jean-Louis, adjoint ;

Mme Brigitte BOURGEOIS, adjoint ;

Mmes AUBIN Audrey, LECOULTRE Andrée, PEREZ Annick, POLLET-THIOLLIER Amandine, MM., BERTHET-TISSOT Frédéric, BLONDEAU Gérard, BLONDEAU Gilbert, VERMOT-DESROCHES Laurent, VUITTON Etienne, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme NERI-METRA Adriane, MM. AUBERT Ludovic, BLONDEAU Thomas

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2025

Achat bords de route

- AO 293, 294, 296, 297
- Achat bord de route AO 173
- Achat bord de route AO 171
- Échange bord de route les Vallets
- Achat bord de route AR 149
- Achat bord de route AR 143
- Achat bord de route AR 141 et 145
- Achat bord de route AK 544
- Achat bord de route AL 579
- Échange parcelles de bois sur CHÂTELBLANC

Parcelle AK 503 Le Rocheret

SCI du Pasquier des Ruines

Effacement de la dette BRIANCHON

Tarifs emplacement marché

Délibération Réhabilitation et extension des vestiaires du stade de football - financement (CHABOUD)

Commission route - entretien des routes (BERTHET-TISSOT)

Parking Clos du Moulin

Défense incendie Sur la Côte

Commission école - Cantine appel d'offres (PEREZ)

Règlement Lotissement Sous le Rocheret + avenants (CHABOUD)

Convention servitude ENEDIS (CHABOUD)

Poste Agent Technique

Demande de subvention AC Comtois

Questions diverses – chiens

Remorque pour mini-pelle

Questions diverses - lecture de courrier

Questions diverses- autres sujets

Questions diverses toiture salle multisports

Limitation vitesse centre du village

Définir date du prochain Conseil

1. / Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme M. VUITTON Etienne pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04/04/2025

Le projet de procès-verbal de la réunion du 04 avril 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

M. BLONDEAU Gilbert souhaite qu'un détail du budget du lotissement du Bayard soit envoyé à chaque conseiller.

Le conseillers présents au conseil municipal du 04/04/2025 adoptent le procès-verbal :

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. / Achat bords de route

Mme le maire informe que toutes les délibérations concernant l'acquisition et/ou l'échange des parcelles suivantes : AO 293, 294, 296, 297, AO 173, AO 171, bord de route les Vallets, AR 149, AR 143, AR 141 et 145, AK 544, AL 579, parcelles de bois sur CHÂTELBLANC, ont déjà fait l'objet de délibérations en mars 2025. Après réflexion, la commune propose d'acquérir ces parcelles par actes administratifs et non par une étude notariale pour des raisons de coût et de délais.

Mme le maire demande aux conseillers de se positionner sur cette proposition.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'acter l'achat des bords de route et /ou échange de parcelles suivantes : AO 293, 294, 296, 297, AO 173, AO 171, bord de route les Vallets, AR 149, AR 143, AK 544, AL 579, parcelles de bois sur CHÂTELBLANC, par actes administratifs.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour les parcelles AR 141 & AR 145, Mme BOURGEOIS Brigitte n'a pas participé au vote.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'acter l'achat des bords de route des parcelles suivantes : AR 141 & AR 145 par actes administratifs.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. / Achat bords de route AK 503

Mme le maire rappelle que le conseil municipal, en date du 25/01/2019, avait acté l'acquisition des bords de routes dans le cadre de l'aménagement de la route du Rocheret sur la base de 1€/m².

Dans ce cadre Mme POUX Blandine demande la cession de la parcelle AK 503. Mme le maire demande aux conseillers de se prononcer à nouveau sur cette décision.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De vendre de la parcelle AK 503 à 1€/m² avec les frais à la charge de l'acquéreur à Mme POUX Blandine.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. / SCI Paquiez des Ruines

Mme le maire rappelle que lors de la cloture du CCAS (Centre Communal d'Action Social), son budget a été intégré au budget communal par la délibération du 1er avril 2016. Or à ce jour, il est constaté que le transfert de 727 parts, numérotées de 427 à 5 153, issues d'une division comptant 11 538 parts, n'a pas été formalisé. Ces parcelles doivent être intégrées à l'inventaire du patrimoine de la commune.

Mme le maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette intégration

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser le transfert des 727 parts, numérotées de 427 à 5 153 du patrimoine du CCAS vers le patrimoine communal.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

M. BLONDEAU Gilbert informe qu'un panneau d'interdiction de passage a été installé sur la route allant au belvédère du Couillou. Il déclare que cette route est communale, que ce panneau n'a donc pas lieu d'être et que son retrait devra être fait.

6. / Effacement de dettes

Mme le maire informe que la direction générales des Finances Publiques demande à la commune de procéder à l'annulation d'une dette, s'élevant à hauteur de 588.76€ pour le budget communal et à 353.09€ pour le budget de l'eau, d'un administré de Foncine le Haut suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers du Jura.

Mme le maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette annulation.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser Mme le maire à procéder à l'annulation de cette dette par mandats.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. / Tarif emplacement marché

Mme le maire rappelle que lors du conseil du 28 février dernier, le conseil avait opté pour un montant de 10€ par emplacement. Après concertation, il s'avère que ce prix est trop élevé par rapport à la taille du marché. Mme le maire demande aux conseillers de se positionner à nouveau sur ce tarif.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De fixer le montant de l'emplacement à 20€ pour la saison.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Elle informe que certaines personnes souhaitent que le marché, qui a lieu sur la place de la salle des fêtes depuis le début des travaux de la place centrale, se déroule de nouveau sur la place initiale. Des conseillers trouvent que l'emplacement est plus facile sur la place de la salle des fêtes, que les gens ont pris l'habitude, et qu'il serait donc dommage de changer de nouveau son lieu.

8. / Vestiaires du foot

M. CHABOUD JL présente l'avant-projet pour un montant de 349 300€ HT avec le plan de financement suivant pour la réhabilitation et extension des vestiaires du foot :

Dépenses :

- Coûts construction et réhabilitation : 349 300€ HT
- Dépenses annexes à ajouter : 107 448.80€ HT

Soit un total de : 456 748.80€ HT **soit 548 098.56€ TTC**

Recettes

- Subventions
 - o Etat – DETR : 20 000€
 - o CD 39 – Aide aux territoires (5% travaux) : 17 465€
 - o ANS – plan 5000 équipements (50%) : 228 374.40€
 - o FCTVA : 89 050.60€
- Autofinancement : 193 208.56€

Soit un total de : **548 098.56€ TTC**

M. BLONDEAU Gilbert demande qu'une subvention soit demandée à la Communauté de Communes pour ce projet. Il ne participe pas au vote.

Il demande aux conseillers de délibérer sur ce projet.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De valider le projet en phase AVP pour un montant de 349 300 € HT, le plan de financement, et d'autoriser Mme le maire à effectuer les demandes de subventions correspondantes à ce plan de financement.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

9. / Entretien des routes

M. BERTHET-TISSOT F présente le projet de réhabilitation des routes du villages.

➤ Entretien :

- Le Gros Voisiney
- Le Rocheret
- Rue des Isles
- Rue du Chazal
- Sur la Côte
- Val Foncine
- Les Chalets
- Sur la Roche Tirlandais
- Impasse de la Chevry
- Bas de Ville
- Carrefour Rue de l'Église / Cimetière
- Carrefour de la Combe

➤ Réfection :

- Combe Noiret
- Les Ruines
- Sous le Bayard
- Rue des Valles

➤ **Entretien et réfection : Chevy Sud**

Travaux pour un montant total de **53 879.76€ TTC**

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'accepter le devis de l'entretien des routes pour un montant de 53 879.76€

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10. / Parking du Clos Moulin

Mme le maire informe qu'à l'origine du projet, 29 places de parking étaient prévues. Lors des travaux, il a été demandé à l'entreprise de rapprocher le parking du bord de la Saine. Suite à ce changement, 31 places de parking peuvent être créées au lieu de 29.

Mme le maire demande aux conseillers de se prononcer sur le surcoût que ces 2 places supplémentaires engendrent, ou de laisser les places sans revêtement pour garder le prix initial. Le devis devrait être réceptionné en mairie semaine 24.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser Mme le maire à signer le devis pour la réalisation des 2 places supplémentaires sous condition que tous les conseillers aient reçu ce devis et donné leur avis. (Pas de réponse sous 24h, cela indique l'accord du conseiller).

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11. / Défense incendie sur la Côte

M. CHABOUD JL rappelle qu'il a été prévu, lors du budget eau 2025, la réalisation d'une conduite d'eau Sur la Côte. Il informe que cette conduite doit passer au milieu de la route car une gaine de 20 000 Volts passe sur le bord de la route.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur la réalisation de cette conduite.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser Mme le maire à signer les devis et documents nécessaires à la réalisation de de cette conduite et de prévoir la déviation des voitures pendant ces travaux.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12. / Commission écoles

Mme PEREZ A. informe qu'un appel d'offre doit être fait, comme tous les deux ans, pour le choix d'un prestataire ayant pour mission de préparer et livrer les repas de la cantine à compter de septembre 2025.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser Mme le maire à envoyer l'appel pour le choix d'un prestataire ayant pour mission de préparer et livrer les repas de la cantine à compter de septembre 2025.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13. / Règlement Lotissement Sous le Rocheret

Mme le maire fait la lecture du règlement du lotissement qui a été validé par l'ADS (Application du Droit au Sol) et demande aux conseillers leur avis.

M. BLONDEAU Gilbert demande qu'une modification soit apportée sur la hauteur totale des clôtures sur la limite séparative : que cette limite soit de 1,50m et non 1,80m.

Décision reportée au prochain conseil.

14. / Convention servitude ENEDIS

M. CHABOUD JL informe qu'ENEDIS souhaite enterrer la ligne d'alimentation électrique entre le Bulay et le relais des Ruines, d'où une demande de servitude. Il demande l'accord des conseillers pour cette servitude.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser Mme le maire à signer la demande de servitude d'ENEDIS.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

M. CHABOUD JL s'absente du conseil

15. / Poste agent technique

Mme le maire informe du recrutement d'un nouvel agent technique au 1^{er} juillet 2025.

16. / Demande de subvention AC Comtois

Mme le maire fait part de la demande de subvention de la part de l'association Caritative AC Comtois. Elle demande aux conseillers de se positionner sur cette demande.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De ne pas attribuer de subvention à l'association Caritative AC Comtois.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

17. / Chiens

Mme le maire fait part des problèmes récurrents liés aux nuisances occasionnées par les chiens, en particulier les déjections. Elle propose de demander au SICTOM l'installation d'un système adaptable directement sur les moloks.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De faire une demande au SICTOM pour adapter un système sur les moloks.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Commune de FONCINE LE HAUT – Réunion du conseil municipal du 4 avril 2025

GM 19

Retour de M. CHABOUD JL

18. / Remorque pour mini-pelle

M. CHABOUD JL informe qu'un devis a été demandé pour l'acquisition d'une remorque pour transporter la mini-pelle. Le devis s'élève à 10 400€ HT.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur l'acquisition de cette remorque.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'autoriser la commune à acquérir cette remorque pour un montant de 10 400€ HT.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

19. / Toiture salle multisports

M. CHABOUD JL rappelle que depuis plusieurs années des fuites sont constatées dans la salle multisports. Un devis a donc été demandé pour la rénovation de la toiture. Ce devis prévoit le recouvrement total du toit en tôle et s'élève à 47 839.60€ HT.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur ce devis.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Qu'un nouveau devis doit être demandé avec l'ajout d'une isolation. De plus l'inclinaison des radiants doit être vérifiée pour permettre une bonne évaporation de la condensation des brûleurs.

Le nouveau devis sera présenté lors d'un prochain conseil.

20. / Limitation vitesse dans le village

Mme le maire fait part de nombreuses remarques des administrés sur la vitesse des véhicules dans le village. Le conseil propose que la commission des routes travaille sur cette problématique.

21. / Association Vivre à Foncine

Mme le maire informe que le SGC (Service de Gestion Comptable) demande qu'une nouvelle délibération soit prise concernant le loyer demandé à l'association Vivre à Foncine. Elle propose que les loyers demandés soit en fonction du taux de remplissage. Elle demande aux conseillers de se positionner sur cette proposition.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Que les loyers demandés à l'association Vivre à Foncine se feront en fonction du taux de remplissage de l'établissement.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mme BOURGEOIS Brigitte informe qu'à ce jour 5 personnes résident à la Maison des Aînés et qu'il reste encore une place de disponible. Pour assurer le fonctionnement, 2,5 postes sont déjà en place et reste un temps plein à pourvoir.

22. / Courrier

Mme le maire fait la lecture du courrier de M. & Mme GIMONDI concernant leur inquiétude suite au commencement des travaux d'agrandissement du parking d'EMS et le risque d'inondation.

Les conseillers proposent que la commune rencontre le responsable d'EMS pour évaluer la situation.

23. / Paquets de Noël

Mme BOURGEOIS B. informe que la commande pour les paquets de Noël, offerts aux élèves en fin d'année, s'effectue actuellement et demande aux conseillers de se positionner sur le fait de conserver ou pas l'achat de ces paquets de Noël.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De continuer l'achat de paquets de Noël et autorise la commande de ceux-ci.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mme le maire précise que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 04 juillet 2025.

Heure de fin de séance : 21h35.

Le secrétaire de séance

M. Etienne VUITON

Le Maire

Mme Geneviève MOREAU